
M É M O I R E S

DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE

BRETAGNE

TOME XCVIII • 2020



VANNES ET SON PAYS L'ENSEIGNEMENT EN BRETAGNE

ACTES DU CONGRÈS DE VANNES 5-6-7 SEPTEMBRE 2019

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES
CHRONIQUE DES SOCIÉTÉS HISTORIQUES

Les représentations de la scolarisation en breton, depuis l'ouverture de la première classe *Diwan* jusqu'à aujourd'hui¹

De l'ouverture de la première école *Diwan* à aujourd'hui, quarante-deux années se sont écoulées, jalonnées de revendications sociales en faveur, mais également opposées, au développement de l'enseignement du et en breton à l'école en Bretagne². L'étude de ces sollicitations, issues notamment de représentations, diverses et parfois contradictoires, sur les langues, leurs pratiques, leurs usages, leurs fonctions renseignent quant à l'évolution sociolinguistique d'une région, d'une société et des communautés qui la constituent. Le développement de cet enseignement bilingue breton-français, et plus largement de l'éducation bilingue français-langue régionale en France, s'inscrit également dans une histoire plus vaste, constituée entre autres de politiques linguistiques collectives (nationales, régionales, départementales), familiales et individuelles. Dans le cadre de cet article, une partie des représentations liées à la scolarisation en breton, perçues dans les discours, individuels et collectifs, est mise en lumière et analysée en regard des évolutions historiques et contemporaines de reconnaissance ou de dénégation de la langue bretonne et de son enseignement sur la scène publique, au niveau institutionnel. Une approche historique de ce phénomène apparaît en effet intéressante pour une compréhension globale d'un fait social complexe, dont on souhaite mieux cerner l'aspect processuel. À l'instar de Klaus Mattheier³, il semble ainsi essentiel de souligner l'importance de la

1. Cet article est issu de ma thèse : *Bilinguisme scolaire breton-français du jeune enfant : les représentations parentales et leurs influences*, sous la direction de Ronan Calvez et de Régine Delamotte-Legrand, soutenue à l'Université de Bretagne occidentale en 2015. Voir ADAM, Catherine, *Bilinguisme scolaire : familles, écoles, identités en Bretagne*, Berne, Peter Lang, coll. « Langue, multilinguisme et changement social », 2020, 372 p.

2. Dans cet article, cette formulation générique d'« enseignement » fait référence à l'enseignement et à l'apprentissage du et en breton. En effet, les désaccords ont porté, et portent encore, tant sur les possibilités de développement ou non d'offres d'enseignement scolaire du et en breton que sur les questions d'apprentissage du breton par les jeunes générations et, plus largement, de transmission ou non transmission de cette langue, quelle que soit la manière employée.

3. MATTHEIER, Klaus J., « Sociolinguistique historique : remarques préliminaires », dans Ulrich AMMON, Klaus J. MATTHEIER, Peter H. NELDE (dir.), *Sociolinguistica*, n° 13 : *la sociolinguistique historique*, 1999, Berlin, De Gruyter, p. 1-3.

dimension historique dans toute réflexion menée en sociolinguistique sur des phénomènes contemporains. Il s'agit alors de chercher à mieux comprendre, de manière diachronique, les liens entre représentations sociolinguistiques, attitudes et comportements vis-à-vis des langues, du breton, et de l'enseignement bilingue, en Bretagne et de les questionner en tant que constructions humaines, empreintes d'attentes individuelles, de demandes sociales à caractère multiformes, ancrées dans une histoire sociale collective. Pour ce faire, après avoir rappelé brièvement quelques éléments de l'évolution de la pratique sociale de la langue bretonne et la situation actuelle de l'enseignement bilingue breton-français, certaines étapes importantes de l'histoire du développement de l'enseignement en breton sur le territoire de la Bretagne seront décrites. Puis, j'évoquerai les politiques linguistiques et discours institutionnels, au niveau national et régional, avant d'étudier, dans un troisième mouvement, les influences de ces événements de l'histoire, et discours associés, sur les représentations et discours actuels des parents inscrivant leurs enfants en filière bilingue breton-français au *xxi*^e siècle.

De la pratique sociale de la langue bretonne au développement de l'enseignement / apprentissage *du* et *en* breton à l'école

La langue bretonne a été la langue du quotidien pour la majorité des habitants de Basse-Bretagne⁴ jusqu'à la fin du *xix*^e siècle. Au début du *xx*^e siècle, et avec une forte accélération après la Seconde Guerre mondiale, sous l'influence d'un contexte socio-économique, politique et surtout symbolique répressif, les parents, voire les adultes de manière générale, ont parlé français avec les enfants, parce que celui-ci était présenté et perçu comme plus légitime. Ils ont cessé de transmettre le breton, considéré, lui, comme un frein à l'ascension sociale. Cet arrêt brutal dans la transmission familiale du breton crée alors une rupture générationnelle dans l'apprentissage de cette langue et, par conséquent, dans sa pratique sociale. Un processus de changement de langue s'est opéré en Bretagne en l'espace de trois générations. Dans les années 1980, la transmission familiale du breton est devenue quasi inexistante et la grande majorité des enfants ne connaissent pas la langue bretonne avant d'entrer à l'école, à l'opposé même de la situation de leurs grands-parents deux générations plus tôt⁵. Selon les

4. La langue bretonne n'a pas été parlée de façon analogue et homogène sur l'ensemble de la Bretagne. Un consensus existe sur la distinction entre la Basse-Bretagne à l'ouest, zone traditionnelle de pratique de la langue bretonne depuis plusieurs siècles, et la Haute-Bretagne à l'est, où se parlait la langue galloise.

5. Voir, par exemple, LE DÛ, Jean, « L'imperceptible effacement de la langue bretonne à Plougrescant au cours du *xx*^e siècle », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. xcvi, 2018, p. 213-223.

dernières enquêtes quantitatives⁶, le nombre de locuteurs du breton serait désormais d'environ 207 000 (contre 1 100 000 au début du xx^e siècle), soit à peine 5,5 % de la population de la Bretagne. En outre, la majorité d'entre eux aurait plus de 70 ans. L'éducation bilingue est aujourd'hui devenue la voie principale de transmission de la langue, source de nouveaux locuteurs en langue bretonne. En 2019-2020, l'enseignement / apprentissage bilingue breton-français scolarise 18 890 élèves⁷, de la maternelle au lycée, dans les trois filières existantes (publique, privée catholique et privée associative), ce qui représente environ 2,5 % des effectifs globaux de la population scolaire de la Bretagne historique⁸.

Les origines : des revendications anciennes

Les premières demandes d'intégration d'un enseignement en breton ou du breton à l'école sont anciennes. En marge des politiques linguistiques nationales d'éviction des langues régionales dans l'enceinte des écoles de la République depuis la Révolution, des revendications se sont développées en ce sens depuis le xix^e siècle et ponctuellement auparavant⁹. Le développement d'un enseignement bilingue et les créations de classes, puis de filières bilingues breton-français étaient, et sont, au cœur de revendications socio-politiques plus larges pour la préservation de la langue et de la culture bretonnes depuis plus de 120 ans.

Dans les années 1920-1930, les partis politiques du Mouvement breton se développent sur fond de nationalisme, entre autres : le Parti national breton est créé en 1932 par les fondateurs du journal *Breiz Atao* (*Bretagne toujours*). Ces nationalistes revendiquent l'indépendance et considèrent la langue bretonne comme un élément d'appartenance au peuple breton, une marque d'identité¹⁰. Au niveau culturel, les premières associations très liées au mouvement politique œuvrent également pour la préservation de la musique bretonne (avec les cercles celtiques, les fêtes folkloriques,...) et en faveur de l'usage de la langue bretonne, en particulier par l'édition.

En 1933, Yann Sohier, instituteur laïque et sympathisant communiste, fonde le mouvement *Ar Falz* (la faucille), pour les enseignants laïques qui souhaitent

6. BROUDIC, Fañch, *Parler breton au xx^e siècle. Le nouveau sondage de Tmo Régions*, 2009, Brest, Emgleo Breiz ; TMO Régions - Région Bretagne, *Les langues de Bretagne. Enquête sociolinguistique, sondage 2018*, octobre 2018, les principaux résultats sont téléchargeables sur le site internet du conseil régional : <http://www.bretagne.bzh>

7. Office public de la langue bretonne [OPLB], *Les chiffres clé de la rentrée de l'enseignement bilingue*, 2019, <http://www.fr.brezhoneg.bzh/>

8. Cette appellation commune fait référence à la Bretagne à cinq départements, Loire-Atlantique comprise.

9. BROUDIC, Fañch, *La pratique du breton de l'Ancien Régime à nos jours*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1995 ; McDONALD, Mary, *We are not French ! – Language, culture and identity in Brittany*, Londres-New York, Routledge, 1989.

10. DÉNIEL, Alain, *Le mouvement breton*, Paris, Maspéro, 1976, p. 194-205.

développer l'enseignement du breton. Dans le programme d'*Ar Falz*, Yann Sohier revendique, sans succès, l'enseignement du breton « comme “langue véhiculaire de l'enseignement” : le breton comme langue principale, le français, langue auxiliaire¹¹ » dans les écoles publiques. L'association *Ar brezoneg er skol* milite également à partir de 1934 pour l'enseignement du breton à l'école.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, la situation est bien plus permissive envers le breton « qui peut [notamment] être enseigné officiellement dans les écoles – bien qu'en dehors des heures de classe¹² » à raison d'une heure et demie par semaine¹³. À la fin de la Seconde Guerre mondiale, le Mouvement breton et ses militants sont en disgrâce aux yeux de l'opinion publique. Dans les représentations sociolinguistiques d'une grande majorité de Bretons, tous les militants pour la langue bretonne sont alors désormais assimilés aux partis nationalistes du Mouvement breton, et, par ricochet, à la collaboration et à des groupuscules fascisants. Cet amalgame est toujours présent dans certains discours de personnes interviewées au ^{xxi}e siècle et ce type de représentations négatives influence encore certaines attitudes et comportements sociolinguistiques des individus (*cf. infra*).

Il faudra alors attendre plusieurs années avant de percevoir un retour des revendications en faveur de la langue bretonne, par le biais de la composante culturelle des mouvements bretons. Dans les années 1970, le renouveau de la culture bretonne passe en effet en grande partie par la musique bretonne¹⁴.

Les premières ouvertures à la fin des années 1970

Les revendications pour la reconnaissance officielle et l'enseignement de la langue bretonne reprennent et s'intensifient au moment où les militants prennent conscience de la disparition grandissante de sa pratique sociale. Deux organisations, fondées après-guerre ont un rôle déterminant sur la scène publique : *Emgleo Breiz* (Entente culturelle bretonne), créée en 1955, et *Kuzul ar Brezhoneg* (Conseil de la langue bretonne), fondée en 1959. Elles représentent deux maillons essentiels et opposés de ce militantisme linguistique. La première réalise des actions d'information et de sensibilisation auprès des pouvoirs publics pour « la promotion de la langue bretonne dans l'éducation, l'information et la vie publique ». Le *Kuzul ar Brezhoneg*,

11. Extrait du premier numéro du bulletin de liaison d'*Ar Falz* cité par PERAZZI, Jean-Charles, Diwan : *Vingt ans d'enthousiasme, de doute et d'espoir*, Spézet, Coop Breizh, 1998, p. 135.

12. BROUDIC, Fañch, *La pratique du breton...*, *op. cit.*, p. 306.

13. On se reportera à l'article de Youenn MICHEL, « Les maîtres et l'enseignement du breton sous Vichy : histoire d'une défiance », dans le présent volume, p. 411-436.

14. Voir, entre autres, KERGOAT, Lukian, *De Stivell à Diwan, de la langue symbole à l'investissement dans la langue*, Klask, levrenn 2, Douar meinek, douar greunek-terre caillouteuse, terre à grain, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1992.

« fidèle aux positions nationalistes défendues par Roparz Hemon¹⁵ », agit surtout au niveau des publications et de la formation en breton.

Après Mai 68, une grande partie des militants de gauche du mouvement culturel breton renforce ses actions pour le développement de l'enseignement du breton dans les écoles publiques. À leur tête se trouvent les membres d'*Ar Falz* associés à la Jeunesse étudiante bretonne et à l'Union démocratique bretonne (UDB). Ensemble, ils constituent le comité d'action pour la langue bretonne *Galv* (« l'appel »)¹⁶. Leurs initiatives trouvent enfin un écho au niveau politique, avec, entre autres, l'adoption d'une « charte culturelle bretonne¹⁷ » en 1977 sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing. La première partie (« titre I ») de cette charte s'intitule « Enseignement de la langue et de la culture bretonnes ». La charte culturelle bretonne va permettre de développer des séances d'initiation au breton dans le premier degré sur demande des parents et des options facultatives de breton au collège et au lycée. Puis, ce seront les dispositions octroyées par la circulaire Savary de 1982 en faveur de l'enseignement des langues régionales, avec l'arrivée de la gauche au pouvoir.

De manière concomitante, l'association *Skol an Emsav* (l'école du « Mouvement ») dispense des cours de breton pour adultes à partir de 1969. Composée majoritairement d'étudiants et d'enseignants, ses membres décident d'agir pour développer l'enseignement / apprentissage en breton. Fruit de leurs réflexions, l'association *Diwan* dépose ses statuts le 19 avril 1976¹⁸ afin de pallier les « carences d'une Éducation Nationale ne donnant pas sa place à la langue bretonne [...] » comme le stipule l'article 2 de la *Charte des écoles Diwan*¹⁹, qui régit cette nouvelle organisation. Au-delà de la concrétisation d'attentes parentales en termes de scolarisation en breton pour leurs enfants, à travers *Diwan*, il s'agit, pour eux, de pourvoir à un manquement de l'État à l'égard du peuple breton et de sa langue²⁰. *Diwan* ouvre sa première classe immersive en breton à la rentrée scolaire 1977, à Lampaul-Ploudalmezeau.

En 1979, d'autres parents d'élèves, à Rennes, se regroupent à leur tour et créent l'Association des parents d'élèves pour l'enseignement du breton à l'école publique (APEEB), qui devient *Div Yezh* en 1995. Les objectifs affichés de cette association étaient « la défense et l'illustration de la langue bretonne dans les établissements scolaires », puis en 1985 « la défense des intérêts matériels et moraux de tous les élèves, et notamment de ceux qui apprennent ou souhaitent apprendre le breton, la

15. BROUDIC, Fañch, *La pratique du breton...*, op. cit., p. 327.

16. MONNIER, Jean-Jacques, *Histoire de l'Union démocratique bretonne*, Lannion, Presses populaires de Bretagne, 1998, p. 12-13.

17. Texte téléchargeable via le site internet de l'OPLB : www.ofis-bzh.org/upload/travail_paragraphe/fichier/126fichier.pdf

18. PERAZZI, Jean-Charles, *Diwan...*, op. cit., p. 19-20.

19. Voir le site internet de l'association *Diwan Breizh* : <http://www.diwanbreizh.org>

20. BROUDIC, Fañch, *La pratique du breton...*, op. cit.

culture bretonne, s'instruire par le moyen de la langue bretonne²¹ ». À partir de 1983, des classes bilingues breton-français ont été ouvertes dans l'enseignement public, sous l'impulsion de la circulaire Savary de 1982. Puis, les écoles privées catholiques ont suivi avec des ouvertures de classes bilingues à partir de 1990. Les classes bilingues breton-français de l'enseignement public et des écoles privées catholiques proposent un enseignement / apprentissage du breton et du français à parité horaire. Il existe également une association de parents d'élèves pour la filière bilingue privée catholique : dès 1990, des parents d'élèves ont créé l'association *Dihun* avec pour but « de développer l'enseignement du et en breton, de créer des filières bilingues et d'assurer un soutien pédagogique et promotionnel permanent à celles-ci²² ».

Évolution des politiques linguistiques et discours institutionnels

Une présentation de l'évolution historique des politiques linguistiques et discours institutionnels associés, en France et en Bretagne, bien que très parcellaire ici, apparaît utile pour comprendre les origines de certaines représentations sociolinguistiques des parents bretons d'aujourd'hui.

Une position contradictoire de l'État

La France métropolitaine est historiquement dotée d'une diversité linguistique considérée comme l'une des plus importantes des pays européens, au regard notamment du nombre de langues dites *régionales*²³ pratiquées sur son territoire. Malgré cela, le français, devenu le symbole de la lutte contre la monarchie à partir de la Révolution française, puis le ciment de l'État-nation, la langue bretonne, au même titre que les autres langues régionales de France, a fait l'objet d'une période de rejet tant par l'État, les institutions publiques régionales ou locales que par la population bretonne elle-même jusqu'au xx^e siècle.

Après la Seconde Guerre mondiale et jusqu'au début du xxi^e siècle, la promulgation d'un certain nombre de lois au niveau national semble indiquer que l'État est plus enclin à la reconnaissance et à la pratique des langues régionales sur le territoire

21. Voir le site Internet de l'association *Div Yezh* : <http://div-yezh.bzh>

22. Voir le site internet de l'association *Dihun* : <http://dihun.com>

23. La dénomination « langue régionale » correspond à un statut particulier en France, qui a souvent été connotée péjorativement au cours de l'histoire, face à la toute puissance du français et à l'idéologie monolingue de l'État-nation. Cependant, pour décrire la situation sociolinguistique de la Bretagne et de la France, et analyser les discours des individus, le terme de « langue régionale » est conservé ici par proximité avec les usages de terrain de ce terme.

français. Le 11 janvier 1951, la loi Deixonne²⁴ est le premier texte qui légifère en faveur d'un enseignement des « langues et dialectes locaux » dans le système éducatif français. Cette loi concerne un enseignement facultatif et, dans sa version de 1951, n'est applicable que « dans les zones d'influence du breton, du basque, du catalan et de la langue occitane ». En outre, l'enseignement de ces idiomes locaux au niveau primaire n'est envisagé que dans la mesure où cela peut favoriser l'acquisition du français par les élèves, notamment pour « obtenir la confiance du petit paysan qui, entrant à l'école, ne parle que le breton [...] »²⁵. Pour autant, cette loi représente une avancée dans la mesure où cette autorisation est « un moyen d'action et point de départ de revendications »²⁶ en faveur des langues régionales au niveau local. Suite aux revendications, le 11 juillet 1975, la loi Haby se substitue à la loi Deixonne et autorise « un enseignement des langues régionales [...] tout au long de la scolarité »²⁷. Cet article de loi, bien que très général, permet alors le développement de l'enseignement de l'ensemble des langues régionales et a été regardé comme une base suffisante pour la rédaction de circulaires permettant le développement d'un enseignement bilingue français-langue régionale, à commencer par la circulaire Savary du 21 juin 1982²⁸.

Parallèlement, dans une dynamique de défense et de promotion de la langue française au niveau international, l'État se dote d'un appareil juridique pour entériner le statut unique et officiel de la langue française. Ainsi, en 1992, dans un contexte européen d'ouverture avec le projet de ratification du traité de Maastricht, l'État fait le choix d'inscrire au plus haut niveau de la législation la primauté de la langue française. La langue française entre dans la constitution de la V^e République à l'article 2, du Titre I « De la Souveraineté » selon la formule suivante : « La langue de la République est le français ». Aucune mention n'est faite des langues régionales, ni de leurs locuteurs. À la fin du xx^e siècle, la question des « langues de France » est à nouveau étudiée en vue de la ratification de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires. Le rapport Cerquiglini, rédigé en vue de la signature de cette Charte, publié en avril 1999, met à jour une diversité linguistique française, dont il n'avait plus été question dans

24. Loi n° 51-46 du 11 janvier 1951 relative à l'enseignement des langues et dialectes locaux, dite « Loi Deixonne ».

25. Extrait de la « Proposition de résolution tendant à inciter le gouvernement à prendre les arrêtés et mesures nécessaires à la conservation de la langue et de la culture bretonnes (renvoyée à la commission de l'Éducation nationale) du 16 mai 1947. Présentée par MM. Pierre Hervé, Gabriel-Paul Signor, Hamon, M^{me} Hélène Le Jeune, MM. Guigen, Marcel Cachin et les membres du groupe communiste et apparentés, députés » (cité par GARDIN, Bernard, « Loi Deixonne et langues régionales : représentation de la nature et de la fonction de leur enseignement », *Langue Française*, vol. 25, n° 1, 1975, *L'enseignement des « langues régionales »*, p. 29-36, ici p. 33).

26. *Id.*, *ibid.*, p. 36.

27. Extrait de la loi n° 75-620 du 11 juillet 1975 relative à l'éducation, dite « Loi Haby », article 12.

28. WOEHRLING, Jean-Marie, « Histoire des langues de France », dans KREMnitz, Georg (dir.), *Histoire sociale des langues de France*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 71-88.

la sphère publique depuis la Révolution. Il y fait état de soixante-quinze « langues de France ». Cette appellation est celle désormais consacrée par l'administration française pour désigner ces langues historiquement parlées sur le territoire français. La France, qui fait partie des acteurs européens principaux de la défense des minorités et de la diversité linguistique hors de ses frontières, signe alors la Charte en juin 1999. Toutefois, le Conseil constitutionnel, à la demande du président de la République, Jacques Chirac, évalue cette Charte et la déclare incompatible avec la Constitution française. Par conséquent, la Charte n'est pas ratifiée. L'État, dans un idéal monolingue, ne reconnaît qu'une seule langue dans la sphère publique : le français. Les langues régionales sont cantonnées à la sphère privée²⁹. La France se trouve alors enserrée dans une situation politique contradictoire, avec des gouvernements successifs qui oscillent entre volonté de promotion de la diversité sur la scène internationale face aux menaces extérieures d'homogénéisation (face à l'anglais) et déni du multilinguisme sur son propre territoire. Le 23 juillet 2008, à l'occasion de la révision constitutionnelle et suite à de nombreux débats, les « langues régionales » entrent également dans la Constitution à l'article 75-1 du Titre XII sur les « collectivités territoriales » : « Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France ». Cette patrimonialisation des langues régionales, et par le fait des locuteurs qui les pratiquent, ne tend a priori pas vers une volonté institutionnelle de revitalisation de la pratique sociale de ces langues et influence les représentations et pratiques des individus³⁰.

Au niveau régional : des politiques linguistiques et discours institutionnels favorables

A contrario, depuis le début des années 2000, les instances publiques régionales et locales de Bretagne multiplient les formes de reconnaissance des langues parlées historiquement sur son territoire, le breton et le gallo. Le conseil régional de Bretagne adopte à l'unanimité sa politique linguistique en décembre 2004³¹, dans laquelle elle reconnaît « officiellement, aux côtés de la langue française, l'existence du breton et du gallo comme langues de la Bretagne³² ». Cette politique linguistique traduit alors selon les dires de ces dirigeants : « une prise de conscience par l'institution de l'urgence à mettre en œuvre des moyens nouveaux et ambitieux pour assurer la pérennité du breton et du gallo³³ ». La portée politique et symbolique de cette reconnaissance officielle a été conséquente. Les actions en faveur de la langue bretonne se sont accrues notamment

29. BERTILE, Véronique, 2008, *Langues régionales ou minoritaires et constitution. France, Espagne et Italie*, Bruxelles, Bruylant, 2008.

30. Voir, entre autres, VIOLO, Gaëlle, *Transmettre la langue bretonne : regard d'une ethnologue*, Brest, Centre de Recherche Bretonne et Celtique, 2017.

31. Conseil régional de Bretagne, *Une politique linguistique pour la Bretagne*, 7^e réunion, décembre 2004, 11 p.

32. *Ibid.*, p. 4.

33. *Ibid.*, p. 4.

par la promotion de son usage dans les médias et le soutien financier aux trois filières d'enseignement bilingues. Cette politique linguistique a fait l'objet d'une actualisation en 2012 dans laquelle la région Bretagne réaffirmait ses engagements. Six ans plus tard, fort des résultats de la dernière enquête sociolinguistique quantitative réalisée à son initiative³⁴, le conseil régional de Bretagne diffuse « les grandes orientations de [sa] nouvelle politique linguistique en faveur des langues de Bretagne³⁵ ». Il s'agit à présent de « contribuer à la mise en place de conditions favorables à une appropriation de la langue par tous les habitants qui le souhaitent³⁶ ». Une mention particulière du public visé est faite dans ce nouveau texte. Cette politique linguistique s'adresse désormais à l'ensemble des habitants de la Bretagne et « non aux seul.e.s bretonnophones ». L'objectif affiché est « la création de la société bilingue qui est souhaitée par les Bretonnes et les Bretons³⁷ ». Le gallo n'est alors pas concerné. Parallèlement, le Conseil régional de Bretagne annonce toutefois un certain nombre de nouvelles mesures en faveur « de la sauvegarde et du développement du gallo³⁸ ». La langue gallèse y est envisagée comme « véritable marqueur de l'identité bretonne³⁹ ». Ces nouvelles dispositions laissent présager certaines avancées quant à la (re-) connaissance de cette langue mais ne la place pas sur le même plan que le breton. Le conseil départemental du Finistère, quant à lui, est le premier département à avoir développé un schéma pluriannuel (2016-2021) « en faveur de la langue bretonne » en 2016⁴⁰, afin de structurer davantage sa politique linguistique vis-à-vis du breton. L'ambition affichée est de « faire du breton une langue vivante, une langue de tous les jours qui ne soit pas cantonnée à l'enseignement et qui permette le développement du nombre de locuteurs⁴¹ ». Bien que de nombreuses instances œuvrent pour la langue bretonne dans les quatre autres départements de la Bretagne historique, le conseil départemental du Finistère est *a priori* le seul à ce jour à s'être doté d'une politique linguistique relative à l'usage de la langue bretonne.

En sociolinguistique et didactique des langues, de nombreux travaux contemporains ont démontré l'influence forte des représentations socio-linguistiques des locuteurs sur

34. Tmo Régions - Région Bretagne, *Les langues de Bretagne...*, *op. cit.*

35. Conseil régional de Bretagne, *Grandes orientations de la nouvelle politique en faveur des langues de Bretagne*, décembre 2018, téléchargeable sur : <https://www.bretagne.bzh/actions/langues-regionales/breton>.

36. *Ibid.*, p. 3.

37. *Ibid.*, p. 3.

38. *Ibid.*, p. 14.

39. *Ibid.*, p. 14.

40. Conseil départemental du Finistère, « Schéma départemental en faveur de la langue bretonne, 2016-2020 », 20 octobre 2016, téléchargeable sur : <https://www.finistere.fr/Le-Conseil-departemental/Les-missions/Brezhoneg-Langue-bretonne>

41. *Ibid.*, p. 3.

l'apprentissage, la volonté d'apprentissage de ces langues, ou de les faire apprendre⁴². Pour ce qui est du choix des langues, dites *régionales* en particulier, il faut souligner le poids des reconnaissances officielles (textes, lois, décrets...) et des discours institutionnels sur les valeurs attribuées aux langues, les attitudes linguistiques puis sur les politiques linguistiques et éducatives individuelles ou familiales établies.

Politiques linguistiques et éducatives familiales : discours parentaux empreints d'histoire collective

Depuis quarante-deux années en Bretagne, des parents, qui pour la majorité d'entre eux aujourd'hui ne maîtrisent pas ou peu la langue bretonne, font l'acte volontaire de scolariser leurs enfants dans cette langue. Leur choix d'une scolarisation bilingue breton-français pour leurs enfants est très souvent à contre-courant des décisions prises par leurs propres parents ou grands-parents, et est effectué alors même que le contexte sociolinguistique actuel de la Bretagne n'impose pas la pratique de cette langue, bien au contraire. Les motivations parentales à l'origine de cette politique linguistique éducative atypique résultent alors de nombreux facteurs, externes et internes, objectifs et subjectifs. L'enquête menée auprès de quarante-cinq familles bretonnes ayant au moins un enfant scolarisé dans l'une des trois filières bilingues breton-français⁴³ a, entre autres, permis de modéliser sept types de profils de parents distincts à partir de la détermination du contenu de leurs discours à propos de ce choix, des types de prises en charge énonciatives et de caractéristiques sociolinguistiques individuelles et familiales. Cette typologie s'appuie sur l'idée de *continuum* vu comme un processus non statique, qui peut contenir une multitude de points, en interrelation, avec des aspects communs et des différences, et qui évoluent sur un axe horizontal. Par le choix d'une scolarisation

42. Voir, entre autres, DABÈNE, Louise, *Repères sociolinguistiques pour l'enseignement des langues*, Paris, Hachette, 1994 ; MOORE Danièle (dir.), *Les représentations des langues et de leurs apprentissages : références, modèles, données et méthodes*, Paris, Éditions Didier, 2001 ; CASTELLOTTI, Véronique, MOORE, Danièle, *Représentations sociales des langues et enseignement. Étude de référence pour le guide pour le développement de politiques linguistiques éducatives en Europe*, Strasbourg, Conseil de l'Europe / Conseil pour la coopération culturelle, 2002 ; ADAM, Catherine, *Bilinguisme scolaire breton-français...*, *op. cit.*

43. ADAM, Catherine, *Bilinguisme scolaire...*, *op. cit.* Pour répondre à des questions d'ordre pratique de réalisation, de représentativité du corpus et de faisabilité, des choix logiques et pragmatiques se sont imposés quant à la délimitation du terrain pour cette recherche. Ainsi, trois pôles géographiques ont été sélectionnés pour cette étude : les secteurs de Brest et de Carhaix (tous deux situés en Basse-Bretagne) et le secteur de Rennes (en Haute-Bretagne). Puis, le nombre d'entretiens a été fixé à 5 familles par type d'école bilingue pour chaque pôle géographique. Ainsi, le recueil des données correspond à 45 entretiens individuels avec les parents et 9 entretiens collectifs avec les enfants. Les enfants avaient tous entre 8 et 10 ans et demi au moment de l'enquête. Les entretiens ont été structurés en fonction de deux critères majeurs : un guide d'entretien et des questions individualisées.

bilingue breton-français pour le jeune enfant, plusieurs fonctions sont attribuées aux langues, plusieurs rôles sont assujettis aux enfants ainsi qu'à l'école, plusieurs attentes parentales sont formulées qui ne relèvent ni des mêmes représentations, ni des mêmes rapports aux normes. Les motifs sont pluriels, ressemblants ou dissemblants, en fonction de représentations différentes des langues, de la langue bretonne, du bilinguisme, de soi-même et des autres, en fonction de la définition de la ou des normes légitimes et du contexte sociolinguistique individuel et sociétal. Dans les entretiens menés, chacun des types de parents se représente dans leurs discours en tant que communauté linguistique distincte. Ils se désignent eux-mêmes comme : « les militants », « les bretonnants », les « Bretons », « les frustrés de la langue bretonne », les « proches de la culture bretonne », les « bons parents », les « convaincus du bilinguisme », en lien avec leurs propres représentations, de l'Histoire notamment. Leurs représentations de l'histoire sociale des langues en France, et plus particulièrement du breton en Bretagne, façonnent en partie leurs attitudes et, en définitive, leurs prises de décision. Les analyses présentées dans cet article donnent ainsi à voir comment certaines représentations perceptibles dans les discours de ces parents d'aujourd'hui, à l'origine de ce comportement sociolinguistique, sont étroitement liées à l'histoire sociale des langues régionales en France et à l'histoire du développement de l'enseignement / apprentissage bilingue breton / français en Bretagne. Certains éléments énoncés précédemment, certains jalons historiques au niveau macro et meso social, deviennent des *normes prescriptives*⁴⁴ : les discours institutionnels et les représentations qu'ils véhiculent forgent les représentations sociales et influencent les comportements sociolinguistiques de ces parents. Nous nous intéresserons ici à trois des sept groupes identifiés.

Des parents bretonnants

Parmi les familles interviewées, trois pères rencontrés (Martin, Nicolas et Vincent), tout trois bretonnants, se réfèrent directement à leur connaissance du contexte sociolinguistique et politique historique et actuel de la Bretagne, pour argumenter à propos de cette volonté de « préservation de la langue bretonne », à l'instar de Vincent⁴⁵ :

44. HOUEBINE-GRAUDD Anne-Marie (dir.), *L'imaginaire linguistique*, Paris, L'Harmattan, coll. « Langue et Parole », 2002.

45. Les entretiens réalisés dans le cadre de cette recherche ont été transcrits dans leur intégralité. Cette transcription aménagée est faite en orthographe standard pour en faciliter la lecture. Toutefois, elle ne comporte pas d'indication prosodique, à l'exception de mots fortement accentués, par rapport au reste du discours d'un interviewé, transcrits en lettres capitales, pour une meilleure représentation du discours oral produit. La seule marque de ponctuation dans le texte est le point d'interrogation. Des indications sur les pauses, les amorces de mots, les onomatopées, les lapsus, les changements de programme de phrases sont présents dans la transcription pour laisser apparaître les moments de réflexion, de doute, d'hésitation, de réticences de l'interviewé(e) par rapport aux questions posées ou au sujet abordé. Ces éléments sont précisés par les symboles suivants : / (pause courte), // (pause

Vincent : alors il y aussi peut-être le goût pour l'histoire / hein // je j'ai lu beaucoup / beaucoup d'histoire et je me suis rendu compte / quand même / que le traitement / fait depuis euh / en gros / euh la réuni- la réunion de la Bretagne à la France / bon / j'ai je me rends compte quand même qu'il y a toute une série d'injustices hein / et de droits qui ont été bafoués complètement euh / des / des Bretons / voilà //

C : et la langue en fait partie ? [...]

Vincent : pour moi / donc / c'est un tout // y a l'histoire / la musique / la langue //

Ils imputent la responsabilité de ce qu'ils considèrent comme « une injustice » et « un déracinement » à la politique de l'État depuis « plus d'un siècle, voire « depuis la réunion de la Bretagne à la France » soit en 1532 :

Martin : la politique qui a été faite au breton euh dans les / y a déjà le plus d'un siècle //a créé des désordres psychologiques dans la population bretonne // [...] ce bouleversement qu'il y a eu à propos de // de la langue bretonne / s'en ressent euh se ressent psychologiquement à tous les niveaux // [...] je j'ai même euh / je vais même plus loin / je j'estime qu'à cause de ça le peuple breton est malade // [...] entre autres // c'est un déracinement //

Ils identifient à la fois une communauté sociolinguistique particulière dont les droits ont été bafoués : « le peuple breton, les Bretons » et réifient la langue bretonne qui « est en danger » et doit « survivre ». La scolarisation de leurs enfants en filière bilingue est ressentie par ces pères comme une nécessité, quelque chose de « fondamental ». Ces trois pères évoquent alors leurs prises de conscience et un engagement, avec un versant politique :

Vincent : [...] voilà // alors moi j'ai été aussi sensibilisé / beaucoup euh / dans mes années étudiantes // en fait j'avais un de mes cousins euh qui qui s'est mis au breton euh adolescent / et vraiment qui m'a / comme on était étudiant ensemble dans la même maison / il m'a beaucoup sensibilisé aussi à / à la question de la langue bretonne // euh ce qui fait que / voilà / ben ça a fait un peu tilt // [...] : dès le début / j'ai été impliqué un petit peu dans l'association // [...] : immédiatement j'ai senti que voilà / qu'il suffisait pas d'être parent mais qu'il fallait s'impliquer aussi pour faire vivre la filière //

Nicolas : mais MOI moi à la limite euh / je serais plus dans une optique / on va dire euh ouais politique de de [...] de préservation de la langue // [...] mais politique / pas simplement culturelle //

Pour ces parents, ce choix linguistique pour leur jeune enfant représente un acte fort, politisé et conscientisé, de protection de la langue bretonne, réifiée, qu'il faut préserver d'une disparition inéluctable. Plus que la volonté d'une construction identitaire pour leur enfant, il s'agit alors pour eux d'un acte militant au profit d'une communauté, qu'ils se représentent et identifient comme « le peuple breton ». Ils ont pour elle des velléités de politique nationale. Pour eux, la langue fait partie d'une

longue), /// (interruption assez longue du discours), Ma- (amorce de mot : tiret collé), : (allongement d'une syllabe : deux points collés).

identité régionale. Ce choix linguistique participe d'un projet communautaire plus vaste et les enfants sont porteurs d'une mission de sauvegarde de la langue.

Ces idées de préservation se couplent, pour d'autres parents bretonnants avec des représentations relatives à la transmission d'un patrimoine familial. Il s'agit de préserver la pratique du breton, en tant que langue d'une communauté qu'ils identifient comme « les bretonnants » et dans laquelle la langue bretonne est transmise familialement de génération en génération. Il y a donc une dimension affective et le poids d'un héritage symbolique puisqu'ils ne veulent pas être « le maillon qui n'aura pas transmis ». Ce choix scolaire est donc ressenti comme une nécessité en lien avec l'histoire de la pratique du breton et leur histoire familiale. Ainsi, les mises en mots de Laure, mère de deux enfants de 8 et 6 ans au moment de l'entretien, dévoilent comment ses choix linguistiques deviennent consécutifs de son appartenance à une communauté linguistique qui tend à disparaître (« y a très peu de locuteurs en Bretagne », « si je ne la transmets pas ça s'arrête ») :

Laure : euh c'était un choix // pour moi / ben déjà y a très peu de locuteurs en Bretagne // et donc ben c'était dans mes idées quand même donc de euh enfin euh je / le fait de connaître la langue / euh d'être dans les derniers locuteurs / ça pose ben je veux dire ça / y a un / un problème de conscience derrière tout ça / on se dit ben : si je la transmets pas / ça s'arrête / quelque part / donc euh on se sent un peu obligé de / de transmettre la langue aussi /

En passant d'une prise en charge énonciative forte à l'aide d'adjectifs possessifs et de pronoms personnels de première personne (« mes », « je ») à l'emploi du « on », Laure généralise son propos par distanciation et se place à l'intérieur de cette communauté linguistique particulière : « les derniers locuteurs », ceux qui connaissent la langue et pour lesquels se pose « un problème de conscience ». Laure précise dans la suite de l'entretien : « je revendique le fait d'être bretonne avant d'être française ».

Des « bons parents »

À l'autre bout du *continuum*, d'autres parents, qui se qualifient eux-mêmes de « bons parents », ont des discours empreints d'autres normes prescriptives intériorisées issues des discours scientifiques relatifs au bilinguisme du jeune enfant et de la norme que représente, pour eux, l'Éducation nationale française monolingue. Ils se distinguent eux-mêmes en tant que communauté de parents monolingues qui effectuent des choix linguistiques conscientisés dans le cadre de stratégies éducatives plus larges pour la réussite scolaire et professionnelle de leurs enfants. Les langues sont évaluées et hiérarchisées en fonction des représentations qu'ils ont de leur impact dans la réussite scolaire et de leur capital symbolique sur le marché linguistique actuel. Dans les discours de ces parents, les représentations fortes d'une communauté linguistique dominante, de la prééminence du français et d'un système éducatif national dominant se manifestent au travers de la mise à distance de l'école *Diwan* :

Sylvie : Diwan je pense que je ça collait pas ça collait pas à ça collait pas avec ce que je voulais // je pense pas que je les aurais laissés à Diwan où c'est vraiment que du breton //

Pierre : ça ne peut pas elle m'aurait dit bon ben finalement je vais les inscrire dans des écoles Diwan où c'est breton toute la journée / où c'est culture bretonne intense etcetera euh là je pense j'aurais dit non //

Delphine : je j'aurais pas euh je n'aurais pas non plus mis ma fille en immersion // euh parce que ça n'était pas notre démarche / ça peut être une démarche / je sais bien que pour Diwan c'est du militantisme // et c'est tout à fait c'est tout à fait respectable / c'est juste que ce n'était pas notre démarche /

Dans ces propos, l'école *Diwan* est associée à l'idée de militantisme en faveur de la langue bretonne et son histoire. Ces parents souhaitent se différencier de cette « démarche ». Leur choix linguistique de scolarisation s'insère dans une politique éducative familiale plus large à l'origine de laquelle interviennent des représentations des langues, de la scolarité et du monde professionnel constamment révisées en fonction des objectifs qu'ils se sont fixés pour leurs enfants. Le breton et le bilinguisme scolaire breton-français sont envisagés comme enseignement / apprentissage transitoire qui aide à apprendre d'autres langues, « étrangères », à communiquer et à réussir professionnellement. Une scolarisation de leur(s) enfant(s) dans l'une des deux autres filières bilingues, publique ou privée catholique, leur permet, semble-t-il, alors de dépasser ces représentations et d'être en adéquation avec leurs attentes éducatives.

Des « militants »

Une analyse fine des usages du terme « militant » et ses dérivés dans les mises en mots du corpus de cette recherche confirme à nouveau les liens étroits entre les représentations parentales et l'histoire sociolinguistique de la Bretagne et de la France. En effet, quels que soient les profils des informateurs ou les motivations énoncées, les analyses de discours montrent à voir la difficulté à mobiliser le terme « militant », à se le représenter, à le définir et à se situer par rapport à lui, alors même que l'ensemble de ces parents a fait le choix de scolariser son enfant en langue bretonne. Les parents qui évoquent des stratégies éducatives fortes à l'origine de cette scolarisation bilingue précisent dans leurs discours qu'ils ont opté pour un bilinguisme breton-français « à défaut de l'anglais » et énonce une crainte vis-à-vis d'amalgames ou de possibilité d'« enfermement ». Ils mettent alors immédiatement à distance toute forme de « militantisme » potentiel : « je ne suis pas militant », « ça me rassurait d'un côté de me dire qu'on n'était pas dans du militantisme en fait. », « non mais moi j'avoue que du coup enfin ça fait partie d'une de mes craintes qu'elle qu'une des deux enfin euh ou les deux verse [nt] dans le côté militantiste. »

À l'opposé, les parents, tels que Martin, Nicolas ou Vincent, qui ont la conviction qu'il y a un combat, une lutte à mener (*cf. supra*), se classent eux-mêmes dans une catégorie qu'ils qualifient de « militants ». Ce choix linguistique du breton pour leurs enfants dépasse largement le cadre d'une politique linguistique familiale, il s'agit d'un acte « fondateur » et « fondamental » pour la langue bretonne et pour le « peuple breton ». Le choix de l'enseignement / apprentissage bilingue breton / français est

vécu par ces parents comme « un acte militant » issu de leurs représentations du statut de la langue bretonne dans la société actuelle (« en danger »). Pour autant, leurs discours marquent à nouveau la difficulté à se dire « militant » aujourd'hui dans un contexte où ce terme a pu être galvaudé et associé à différents événements historiques. Ils emploient alors des atténuateurs du type « assez », « un peu », « plutôt » : « on est assez militants, on va à toutes les manifs », « je suis un peu dans le bain donc euh plutôt plutôt assez militant », « on a fait un acte un peu militant ».

La recontextualisation des analyses de discours par croisement des données avec les éléments historiques précédemment cités font ainsi percevoir la persistance de certaines représentations sociales, véhiculées au fil des années voire des siècles et leurs influences sur les comportements sociolinguistiques actuels. Les discours sont enchâssés dans et influencés par une histoire sociale plus vaste, aux niveaux meso et macrosocial. Une approche historique du développement de l'enseignement / apprentissage scolaire en et du breton en France permet alors une compréhension plus globale de ce phénomène social complexe. À ce titre, deux éléments de conclusion peuvent être mis en exergue. Du point de vue de la recherche, d'une part, l'importance de questionner les origines de politiques linguistiques individuelles par le biais d'une approche diachronique et comparative par recontextualisation des mises en mots apparaît essentielle en sociolinguistique. La scolarisation bilingue breton-français et les politiques linguistiques et éducatives de leurs parents participent de la construction identitaire de cette jeune génération, il semble alors d'autant plus important dans le cadre d'analyses sociolinguistiques de s'interroger sur les processus, et de ne pas masquer ou omettre l'histoire, les histoires, en particulier à une époque où le terme « identité » est constamment utilisé pour recouvrir des sens multiples et désigner des réalités *a priori* très différentes.

Du point de vue sociodidactique, d'autre part, pour peu que l'on s'intéresse, comme je le fais, aux liens entre écoles et familles dans l'accompagnement des jeunes élèves, les travaux menés laissent à voir la nécessité de développer des espaces-temps de parole, de conscientisation de ces représentations par les individus mais aussi d'offrir la possibilité à ces parents de découvrir l'histoire sociolinguistique de la région, du pays où ils vivent et scolarisent leurs enfants. Pour cela, le développement de dispositifs en lien avec des acteurs de terrain, des milieux associatifs, ainsi qu'avec des chercheurs, en particulier des historiens, des sociologues, semblent une piste heuristique à explorer.

Catherine ADAM
enseignante-chercheuse en sciences du langage et sciences de l'éducation
École nationale supérieure de techniques avancées (ENSTA) Bretagne,
département sciences humaines et sociales
laboratoire Formation et apprentissages professionnels – UR 7529

RÉSUMÉ

De l'ouverture de la première école Diwan à aujourd'hui, quarante-deux années se sont écoulées, jalonnées de revendications sociales en faveur, mais également opposées, au développement de l'enseignement / apprentissage *du* et *en* breton à l'école en Bretagne. L'étude de ces sollicitations, issues notamment de représentations, diverses et parfois contradictoires, sur les langues, leurs pratiques, leurs usages, leurs fonctions renseignent quant à l'évolution sociolinguistique d'une région, d'une société et des communautés qui la constituent. Le développement de cet enseignement / apprentissage bilingue breton-français, et plus largement de l'éducation bilingue français-langue régionale en France, s'inscrit également dans une histoire plus vaste, constituée entre autres de politiques linguistiques collectives (nationale, régionale, départementales), familiales et individuelles. Dans le cadre de cet article, nous retraçons une partie de l'évolution des représentations de la scolarisation en breton, perceptibles dans les discours, individuels et collectifs, en regard du contexte sociolinguistique historique de la Bretagne et l'histoire du développement de l'offre d'enseignement bilingue breton-français en Bretagne dans les trois filières existantes (publique, privée catholique et associative). Une approche historique de ce phénomène apparaît en effet intéressante pour une compréhension globale d'un fait social complexe, dont on souhaite mieux cerner l'aspect processuel. Elle aide à comprendre, de manière diachronique, les liens entre représentations sociolinguistiques, attitudes et comportements vis-à-vis des langues, du breton et de l'enseignement-apprentissage bilingue en Bretagne et à les questionner en tant que constructions humaines, empreintes d'attentes individuelles, de demandes sociales à caractère multiforme, ancrées dans une histoire sociale collective.

Histoire de Vannes

Louis CHAURIS – Quelques aperçus sur l'impact des pierres dans les constructions à Vannes

Sébastien DARÉ, Corentin OLIVIER – La présence carmélitaine à Vannes aux ^{xv}^e et ^{xvi}^e siècles : les couvents du Bondon et de Nazareth.

Apports des découvertes archéologiques

Olivier CHARLES – Semi-prébendés ? Musiciens ? Choristes semi-prébendés ? Les archiprêtres de la cathédrale de Vannes du ^{xvi}^e au ^{xviii}^e siècle

Erwann LE FRANC – Le ^{xviii}^e siècle, second âge d'or des églises conventuelles : le cas du diocèse de Vannes

Christian CHAUDRÉ – La révolte du collège de Vannes en 1815

Patrimoine de Vannes et de son pays

Catherine TOSKER, Claire LAINÉ – Architecture et société vannetaise : l'exemple des hôtels urbains

Jean-Yves CAVAUD – Les collections de la Société polymathique du Morbihan : leur histoire, leur devenir

Cécile OULHEN – 1419-2019 : le culte de saint Vincent Ferrier à la cathédrale Saint-Pierre de Vannes, des lieux et des œuvres

Sébastien DARÉ – La crypte de la cathédrale Saint-Pierre de Vannes : résultats de la récente étude archéologique

Diego MENS CASAS – La chapelle Notre-Dame-du-Loc en Saint-Avé. « Ymages » et décors du dernier quart du ^{xv}^e siècle

Christophe AMIOT – Le manoir de Kerleguen en Grand-Champ

Catherine TOSKER – Le logis du couvent des Carmes du Bondon

L'enseignement en Bretagne

Sophie LE GOFF – L'enseignement et les bibliothèques en Bretagne à la fin du Moyen Âge :

parcours littéraire de l'auteur de la *Chronique de Saint-Brieuc*

Marjolaine LÉMEILLAT – L'enseignement en Bretagne à la fin du Moyen Âge (fin ^{xiii}^e-début ^{xvi}^e siècle).

État de la recherche et nouvelles perspectives

Bruno RESTIF – Enseignement et doctrine : le *Catéchisme* post-tridentin de l'évêque de Rennes Aymar Hennequin (1582)

André JAFFRENOU – Des petites écoles paroissiales au petit séminaire de Plouguernevel, collège de haute-Cornouaille à la fin de l'Ancien Régime

Daniel COLLET – Le collège municipal de Quimper de 1850 à 1886

Michel CHALOPIN – Les notables et l'école en Bretagne de 1828 à 1850, à travers les exemples des comités d'arrondissement de Brest, Fougères, Loudéac, Nantes, Quimper et Saint-Brieuc

Youenn MICHEL – Les maîtres et l'enseignement du breton sous Vichy : histoire d'une défiance

Catherine ADAM – Les représentations de la scolarisation en breton, depuis l'ouverture de la première classe *Diwan* jusqu'à aujourd'hui

Samuel GICQUEL – Le *Dictionnaire des lycées catholiques de Bretagne*. Retour sur une enquête

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

Le congrès de Vannes

Le comité de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne / Fédération des sociétés historiques de Bretagne (2020-2023)

Discours d'ouverture du congrès de Bruno Isbled et de Jean-Yves Cavaud

Publications des sociétés historiques de Bretagne en 2019

Jean-Luc BLAISE – De la Fédération au collège des sociétés historiques de Bretagne

